



Suite à l'appel intersyndical de la CGT Insertion Probation, du SNEPAP-FSU et de la CFDT, les personnels du SPIP de la Sarthe se sont réunis le 15 mars 2016 et ont décidé :

**L'entrée en mouvement à compter du lundi 21 mars 2016**

**nous appliquons ces modalités d'action :**

- **inscription d'une phrase-type à la fin de chaque rapport, mail ou tout autre écrit professionnel** « Règle européenne à la probation n°10 : les services de probation bénéficient d'un statut et d'une reconnaissance correspondant à leur mission et sont dotés de ressources suffisantes. Les personnels du SPIP 72 s'associent au mouvement national et exigent l'ouverture des négociations »
- **port d'un badge SPIP EN COLERE**
- **information aux partenaires institutionnels, à la juridiction, aux parlementaires.**

**Ces modalités pourront évoluer si nécessaire.**

**Pour rappel nous exigeons :**

- **L'ouverture de négociations statutaires pour la filière insertion et probation**
- **Une remise à niveau immédiate du dispositif indemnitaire**
- **La suppression de la pré-affectation dès la prochaine promotion de CPIP**
- **L'égalité de traitement des ASS qui ont intégré le corps de CPIP pour le calcul de leur retraite**
- **Un plan de recrutement permettant un véritable renforcement en ressources humaines dans les SPIP inscrit dans le plan de loi de finances pour 2017**

**C'est ainsi que nous gagnerons tous ensemble la reconnaissance professionnelle que nous méritons et des conditions de travail dignes**

**PLACE A L'ACTION !**

**Le Mans le 18/03/16**